SALAIRES	ZONE 1 (100%)		ZONE 2 (98,2%)		ZONE 3 (97,3%)				
ENVIRONNEMENT TERRITORES AUTOROUTES ET MIER	SALAIRE DE BASE		SALAIRE DE BASE		SALAIRE DE BASE				
au 01 Septembre 2022	MENICHE	LIODAIDE	MENCLIEI	HORAIRE	MENCLIEL	LIODAIDE			
NIVEAUX DE CLASSIFICATION	MENSUEL	HORAIRE	MENSUEL	HORAIRE	MENSUEL	HORAIRE			
OUVRIERS									
OUVRIER	1 755,04 €	11,54 €	1 723,45 €	11,33 €	1 707,66 €	11,23 €			
TECHNICIENS									
TECHNICIEN NIVEAU 1-1	1 800,69 €	11,84 €	1 768,28 €	11,63 €	1 752,07 €	11,52 €			
TECHNICIEN NIVEAU 1-2	1 940,78 €	12,76 €	1 905,84 €	12,53 €	1 888,38 €	12,42 €			
TECHNICIEN NIVEAU 2	2 006,89 €	13,20 €	1 970,76 €	12,96 €	1 952,70 €	12,84 €			
TECHNICIEN NIVEAU 3	2 346,88 €	15,43 €	2 304,63 €	15,15€	2 283,51 €	15,02 €			
INGÉNIEURS HAUTE MAÎTRISE									
INGÉNIEUR HAUTE MAÎTRISE NIVEAU 1	2 656,96 €	17,47 €	2 609,13 €	17,16 €	2 585,22 €	17,00 €			
INGÉNIEUR HAUTE MAÎTRISE NIVEAU 2	2 756,12 €	18,12 €	2 706,51 €	17,80 €	2 681,71 €	17,63 €			
INGÉNIEUR HAUTE MAÎTRISE NIVEAU 3	2 970,19 €	19,53 €	2 916,73 €	19,18 €	2 890,00 €	19,00€			
Les taux ci-dessus sont effectifs à partir du 1er juillet 2022									

Les taux ci-dessus sont effectifs à partir du 1er juillet 2022.

HEURES SUPPLEMENTAIRES : compte tenu de l'abondement de 27/288 pour les congés payés, les taux des heures supplémentaires sont de 137% pour les HS1, de 164% pour les HS2 et de 219% pour les HS3, ces taux étant appliqués au salaire de base abondé de la prime de rendement et de la prime d'ancienneté y afférents.

1 mois = 1825 heures annuelles / 12 mois = 152 heures et 05 minutes